

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 349-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349
RELATIF AU PLAN D'URBANISME EN CE QUI A TRAIT
À DIVERSES DISPOSITIONS**

(Districts Yamaska, Saint-Joseph et Sainte-Rosalie)

Avis public est donné à l'effet que, le **7 août 2023, à 18 h 30**, en la Salle du Conseil, située au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement numéro 349-14 visant à modifier le *Règlement numéro 349 relatif au Plan d'urbanisme* en ce qui a trait à diverses dispositions.

À cette occasion, le Conseil municipal entendra les personnes intéressées à s'exprimer sur ce projet qui est disponible pour consultation au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville.

Conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), les principales **modifications projetées se résument comme suit :**

- d'ajouter l'usage « Industrie agroalimentaire à faible incidence », à titre d'usage compatible au tableau intitulé *Usages et intensité de l'aire d'affectation Industrielle avec incidence environnementale « IA »*, correspondant au secteur du parc industriel Camille-Mercure, lequel est situé dans les districts Yamaska et Saint-Joseph, de part et d'autre des rues Lemire et Brouillette, jusqu'à l'intersection formée par la rue Brouillette et l'avenue Gérard-Pressseau;
- de lever la zone de réserve d'aménagement située dans le district Sainte-Rosalie et délimitée par le boulevard Laurier Est, la rue des Seigneurs Est, l'avenue Guy, ainsi que la voie ferrée.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville et également au greffe de l'hôtel de ville, en communiquant au 450-778-8300, poste 8317.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 21 juin 2023.

La greffière de la Ville,



Crystel Poirier, LL.L, OMA